

# Séminaire « Soutenabilités »

## Contribution - Covid-19 : pour un « après » soutenable

**Nom :** Abadie

**Prénom :** Marc

**Institution ou entreprise :** CDC Biodiversité

**Axe(s) :**

- Quelles interactions humains-nature, mondialisation et pandémies ?
- Quelles attentes à l'égard de la puissance publique face aux risques ?
- Quelles interdépendances et quelles formes d'autonomie à différentes échelles ?
- Quel modèle social pour « faire avec » nos vulnérabilités ?
- Quelle voie pour une économie soutenable ?
- Quelles relations entre savoirs, pouvoirs et opinions ?

**Intitulé de votre contribution :** Pour un après-Covid replaçant la biodiversité au cœur des actions

**Résumé de votre contribution :**

Nos contributions sont structurées en fonction des thématiques évoquées ci-dessus (excepté pour le numérique pour lequel nous n'avons pas de contribution). Vous les trouverez en pièce jointe.

## FRANCE STRATEGIE : Appel à contribution - Covid-19 : pour un « après » soutenable

(date de fin : 31 mai)

### **Quelles interactions humains-nature, mondialisation et pandémies ?**

Notre contribution : La transition agroécologique par les Paiements pour Services Environnementaux

L'agroécologie reposant sur des interactions complexes au sein des écosystèmes agricoles, elle nécessite des expérimentations de la part des producteurs, des associations et des scientifiques afin de parvenir à des résultats significatifs en matière de productivité agricole et de préservation de la biodiversité. Afin de lever les freins à la transition, la mise en place de systèmes d'accompagnement techniques et financiers est nécessaire et favorisera le déploiement de l'agroécologie à plus grande échelle. Il s'agit aussi de développer les formations et le partage de pratiques entre agriculteurs afin de créer une véritable dynamique à l'échelle des territoires.

Dans ce contexte, les programmes de PSE peuvent être un levier important pour le déploiement de solutions en faveur de la biodiversité tout en répondant aux enjeux sociaux et économiques des territoires. L'analyse des acteurs des territoires ciblés par ces programmes est une étape clé permettant d'identifier les fournisseurs et les bénéficiaires de services environnementaux de régulation (eau et plus globalement biodiversité), d'approvisionnement (alimentation) et culturels (valeurs territoriales, paysage, spiritualité). Il s'agit donc de répartir la charge économique des mesures du PSE entre les bénéficiaires, en fonction des avantages qu'ils tirent de la biodiversité. Côté fournisseurs de services environnementaux, les agriculteurs sont appelés à intégrer les programmes de transition agroécologique pour obtenir un accompagnement technique et financier suffisant.

### **Quelles attentes à l'égard de la puissance publique face aux risques ?**

Notre contribution : Une nécessaire planification territoriale en faveur de la biodiversité

Pour enclencher un effet levier facilitant la mise en place d'instruments économiques novateurs (sites naturels de compensation, paiements pour services environnementaux et plus globalement solutions fondées sur la nature), il est désormais incontournable de mettre en place une véritable planification territoriale, définissant les zones d'usage afin d'intégrer l'ensemble des activités au sein d'un territoire de manière stratégique et coordonnée avec leur environnement. La planification du territoire est essentielle pour faciliter la coexistence des activités tout en préservant la biodiversité et les corridors écologiques, tout en identifiant les zones qui devront faire l'objet d'actions de désartificialisation et de renaturation (permettant de tendre effectivement vers l'objectif de zéro artificialisation nette). Quant au milieu marin, la planification a également tout

son sens puisqu'elle permet d'appréhender les activités anthropiques en fonction de leurs impacts sur la biodiversité et, le cas échéant, de restaurer les écosystèmes marins dégradés.

## Quelles interdépendances et quelles formes d'autonomie à différentes échelles ?

Notre contribution : Une optimisation de la gestion des interdépendances par la mesure de l'empreinte biodiversité

Une analyse précise risques/dépendances et une mesure de l'empreinte biodiversité doit permettre aux acteurs économiques d'identifier leurs activités les plus impactantes et d'élaborer une stratégie basée sur des objectifs spécifiques, mesurables, additionnels, réalistes et temporellement encadrés (SMART) permettant la mise en œuvre d'actions tout au long de leur chaîne de valeur :

- En amont : démarche d'écoconception, approvisionnement durable en matières premières ou recyclées, traçabilité accrue des fournisseurs, utilisation de labels et certifications ;
- Au cours du processus de production : réduction de l'emprise au sol et de l'intensité de gestion des espaces, réduction des consommations intermédiaires, diminution des pollutions générées, émissions de gaz à effet de serre et prélèvements d'eau, restauration et préservation de la biodiversité sur les sites ;
- En aval : solutions de fin de vie (réemploi, réutilisation) dans une dynamique de réduction des déchets et d'économie circulaire.

Plus largement, les acteurs économiques peuvent réaffecter une partie de leurs bénéfices ou revenus en faveur de la préservation de la biodiversité, que ce soit en interne (via de nouveaux investissements en faveur de la biodiversité) ou en soutien à des structures externe (partenaires tout au long de la chaîne de valeur, associations environnementales, etc.). Des initiatives de ce type existent d'ores et déjà, à l'instar de 1% pour la planète, qui rassemble des entreprises ayant choisi de donner 1% de leur chiffre d'affaires à des associations de préservation de l'environnement.

Il est important d'évaluer régulièrement l'efficacité de la stratégie ainsi que les engagements mis en œuvre en fonction des objectifs à atteindre pour pouvoir réorienter sa stratégie et valoriser ses actions. L'intégration de la biodiversité au sein de la stratégie d'entreprise peut être valorisée à travers le *reporting* extra-financier, les échanges avec les actionnaires, et plus largement au sein de la stratégie RSE des entreprises ; quant au secteur public, cette efficacité est mesurée lors des évaluations des documents d'urbanisme.

## Quel modèle social pour « faire avec » nos vulnérabilités ?

Notre contribution : Accompagner la densification urbaine pour la rendre vivable, notamment via un développement ambitieux de la nature en ville

La densification passe notamment par la revalorisation des friches pour la construction de nouveaux bâtiments, la réduction des écarts de prix entre périphérie et centre-ville, l'encadrement des prix des logements en centre-ville, la diminution de la vacance des logements, ou encore l'incitation financière à la densification.

En parallèle de la densification, il s'agit de rendre la ville plus vivable via le développement des Solutions fondées sur la Nature, en promouvant les co-bénéfices de celles-ci, en quantifiant les services écosystémiques fournis, en démontrant leur faisabilité technique. L'objectif sous-jacent est, à travers la renaturation, de dissocier la perception de la ville dense comme étant synonyme de mauvaise qualité de vie. Dans ce cadre, une attention particulière doit être portée à l'habitat social, pour lequel la présence de biodiversité est générateur de lien social et de bien-être.

Éviter au maximum l'artificialisation des sols est étroitement lié à la densification en tissu urbain (réhabilitation de friches artificialisées, surélévation du bâti, utilisation de logements et locaux vacants). Néanmoins, cette densification soulève de multiples problématiques, notamment liées au sentiment d'entassement, à la surcharge d'informations et d'interactions, à la perturbation de la perception de l'espace vital et à la restriction de la liberté d'action (interférence sociale) (Ademe, 2018). Le développement de la nature en ville est aujourd'hui nécessaire pour accompagner cette densification et la rendre vivable : création de lieux de sociabilité au sein du quartier, amélioration du cadre de vie, inscription dans une démarche citoyenne, limitation des déplacements liés à l'étalement urbain, etc. (Ademe, 2018).

## Quelle voie pour une économie soutenable ?

Notre contribution : 35 propositions pour une économie soutenable

Souhaitant apporter sa pierre à l'édifice, la Mission Économie de la Biodiversité rassemble, dans une publication à venir, un certain nombre de propositions ayant trait à une meilleure prise en compte de la biodiversité dans le système économique après la crise du Covid-19. Celles-ci n'ont pas la prétention d'être exhaustives mais ont pour ambition Le vingtième numéro BIODIV'2050, rassemble ainsi une analyse générale de la situation, des précisions concernant chacune des propositions, ainsi que les apports de CDC Biodiversité, de l'établissement public Caisse des Dépôts et de ses filiales pour illustrer leur mise en œuvre concrète.

### Un cadre international et européen structurant

Proposition n°1 - Soutenir un Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ambitieux lors de la COP15, sur la base de l'avant-projet élaboré par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, intégrant des indicateurs de suivi compatibles avec les indicateurs des entreprises

Proposition n°2 - Faire de la préservation de la biodiversité un des axes prioritaires du Green Deal Européen tout en augmentant la dotation du mécanisme de financement du capital naturel (NCFE)

Proposition n°3 - Soutenir l'intégration de la transition agroécologique, d'engagements en faveur de la biodiversité et de la santé humaine dans la nouvelle PAC

### **L'importance d'une ambition nationale porteuse**

Proposition n°4 - Intégrer les objectifs de transition écologique aux aides d'urgence apportées par l'État aux grandes entreprises industrielles et aux filières principales de l'économie française

Proposition n°5 - Placer la biodiversité au cœur des politiques publiques sectorielles afin de prendre pleinement en compte les multiples co-bénéfices de la biodiversité et éviter les impacts potentiels sur celle-ci

Proposition n°6 - Intégrer le capital naturel dans la comptabilité publique et nationale dans une logique de soutenabilité forte

Proposition n°7 - Poursuivre les efforts engagés dans l'application et le suivi de la séquence Éviter-Réduire-Compenser en milieu terrestre, et la développer en milieu marin

Proposition n°8 - Développer les moyens de financements complémentaires pour les aires protégées pour atteindre et pérenniser l'objectif de 30% d'aires protégées terrestres et marines avec une ambition de mise en protection forte de 10% de ces aires

Proposition n°9 - Intégrer systématiquement une note environnementale dans les appels d'offres de marchés publics, comprenant à la fois des critères liés à la préservation de la biodiversité, à l'empreinte carbone et à l'économie circulaire, représentant au moins 30% de la note globale

Proposition n°10 - Relocaliser les secteurs économiques essentiels au fonctionnement de la nation, notamment au regard des grandes pressions qui s'exercent sur la biodiversité

Proposition n°11 - Intégrer dans les stratégies et les activités économiques, d'ici 2030, la totalité des impacts des importations françaises sur la régression et la dégradation des écosystèmes naturels forestiers et non forestiers dans les stratégies

### **Le rôle des collectivités territoriales dans la déclinaison de solutions favorables à la biodiversité**

Proposition n°12 - Développer une planification en milieux terrestre et marin conciliant activités humaines, zones de restauration écologique et sanctuarisation d'écosystèmes à fort intérêt écologique

Proposition n°13 - Intégrer pleinement les enjeux liés à la préservation de la biodiversité dans les politiques d'urbanisme, notamment dans les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les Plans locaux d'urbanisme (PLU), ainsi que dans les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Proposition n°14 - Créer des Sites naturels de compensation (SNC) sur les territoires des principales métropoles françaises afin d'anticiper le besoin de restauration écologique et

de faciliter l'installation des entreprises, tout en respectant l'objectif de non-perte nette de biodiversité,

Proposition n°15 - Accompagner la mise en place de Paiements pour services environnementaux (PSE) à grande échelle et couvrant une pluralité de services

Proposition n°16 - Systématiser le recours aux Solutions fondées sur la Nature plutôt qu'aux infrastructures grises, en convainquant les décideurs et porteurs de projet de leurs multiples co-bénéfices

### **La réorientation des stratégies d'entreprise à long terme pour associer profit et bien commun**

Proposition n°17 - Encourager les entreprises à reconfigurer leur activité au regard de l'intérêt général, en intégrant la biodiversité au sein de leur stratégie d'entreprise

Proposition n°18 - Accompagner les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'euros dans le reporting de leur empreinte biodiversité

Proposition n°19 - Intégrer la mesure de la dépendance de l'entreprise aux services écosystémiques dans le cadre de la revue des risques de la déclaration de performance extra-financières

Proposition n°20 - Intégrer le capital naturel dans la comptabilité des entreprises

Proposition n°21 - Accompagner les entreprises dans la définition de leur raison d'être et l'adoption du statut de société à mission, pour qu'elles intègrent une finalité d'ordre social ou environnemental en plus de leurs objectifs économiques

Proposition n°22 - Favoriser l'intégration de critères liés à la préservation de la biodiversité dans l'analyse des portefeuilles financiers et les choix d'investissements

Proposition n°23 - Établir un cadre commun pour les données sur la biodiversité que les entreprises doivent intégrer à leur reporting

Proposition n°24 - Intensifier les financements en faveur de la préservation de la biodiversité et diminuer drastiquement les financements dommageables à la biodiversité

### **La place essentielle des scientifiques et des associations**

Proposition n°25 - Renforcer la compréhension et l'appropriation des travaux scientifiques par les pouvoirs publics et les acteurs privés pour une mise en œuvre concrète de leurs recommandations

Proposition n°26 - Promouvoir l'interdisciplinarité dans les programmes de recherche, garante d'une appréhension croisée et cohérente des enjeux liés à la biodiversité

### **La nécessité d'une transition agroalimentaire durable**

Proposition n°27 - Relocaliser l'agriculture par la promotion d'une consommation locale, saine, diversifiée et de saison

Proposition n°28 - Contribuer au déploiement de l'agroécologie à plus grande échelle pour préserver les écosystèmes, valoriser les agriculteurs locaux et répondre aux besoins de consommation des territoires

Proposition n°29 - Soutenir la mise en œuvre de pratiques « zéro phyto » en milieu agricole pour tendre vers une diminution de 50% de leur utilisation en 2025 et 80% en 2030

### **La biodiversité comme élément indissociable de la santé humaine**

Proposition n°30 - Développer l'approche One Health, qui lie santé des écosystèmes, santé animale et santé humaine dans une logique de prévention des risques

Proposition n°31 - Accompagner les acteurs dans le développement et l'accès à des espaces de nature favorables à la santé physique et au bien-être, notamment en milieu urbain et dans les établissements de soin

### **Les enjeux d'aménagement et de développement de la nature en ville**

Proposition n°32 - Inscrire l'objectif de zéro artificialisation nette en 2030 dans la réglementation et déployer les outils pour l'atteindre

Proposition n°33 - Développer la recherche et les expérimentations sur la désartificialisation pour accompagner la renaturation des milieux urbains auparavant artificialisés

Proposition n°34 - Accompagner la densification urbaine pour la rendre vivable, notamment via un développement ambitieux de la nature en ville

### **La biodiversité au cœur de l'éducation et de l'emploi**

Proposition n°35 - Intégrer la biodiversité dans les formations disponibles tout au long de la vie des individus (de l'école primaire à l'enseignement supérieur, en passant par les filières professionnelles et les formations au sein des entreprises)

## **Quelles relations entre savoirs, pouvoirs et opinions ?**

Notre contribution : Conférer une place à part entière aux scientifiques, aux associations

Depuis quelques années, les interfaces entre science et politique s'affirment progressivement (à l'instar du GIEC ou de l'IPBES), et permettent de reconnaître le rôle-clé des scientifiques dans l'accompagnement des politiques publiques par la mise à disposition de connaissances, la formulation de recommandations ou encore l'analyse des politiques publiques. Cependant, leur rôle reste souvent limité à l'élaboration de travaux portant sur le coût de l'inaction et les mesures à développer, sans aboutir à leur réelle appropriation par les décideurs et donc leur mise en œuvre concrète dans les politiques publiques.

Par ailleurs, le financement de la recherche se faisant désormais en grande partie par le biais de réponses à appels à projets, les crédits alloués aux structures de recherche diminuent, ce qui « pénalise la prise de risque et l'innovation scientifique » (Comité



National de la Recherche Scientifique, 2019) et l'élaboration de suivis de long terme (par le biais d'observations) pourtant nécessaires pour accroître les connaissances.

Les associations environnementales ont aussi un rôle essentiel dans cette transition étant donné l'intérêt moral inhérent à ce type de structure (défense d'une cause). Cet intérêt moral des associations permet de légitimer leur rôle de lanceur d'alerte, mais également leur rôle d'acteur à part entière dans la définition et la mise en œuvre de projets, notamment via l'instauration de partenariats avec les entreprises privées et les collectivités territoriales. Afin de garantir la bonne application des projets, l'atteinte des ambitions écologiques et de faciliter les partages d'expériences, les associations doivent pouvoir être associées à leur suivi, en tant que contre-pouvoirs et garantes de l'intérêt général. Leur expertise et leur participation peuvent permettre de mieux suivre les actions mises en œuvre et de les adapter selon les besoins.

Toutefois les associations, cherchant à diversifier de plus en plus leurs sources de financements dans un contexte de réduction des subventions publiques, doivent veiller à conserver leur neutralité et leur liberté d'action indépendamment des financeurs de leurs projets. Il s'agit de garantir le rôle indispensable des associations, d'apporter une information neutre et accessible au grand public, de mettre en œuvre des actions concrètes et de contribuer à la formulation de politiques publiques via leurs actions de plaidoyer.